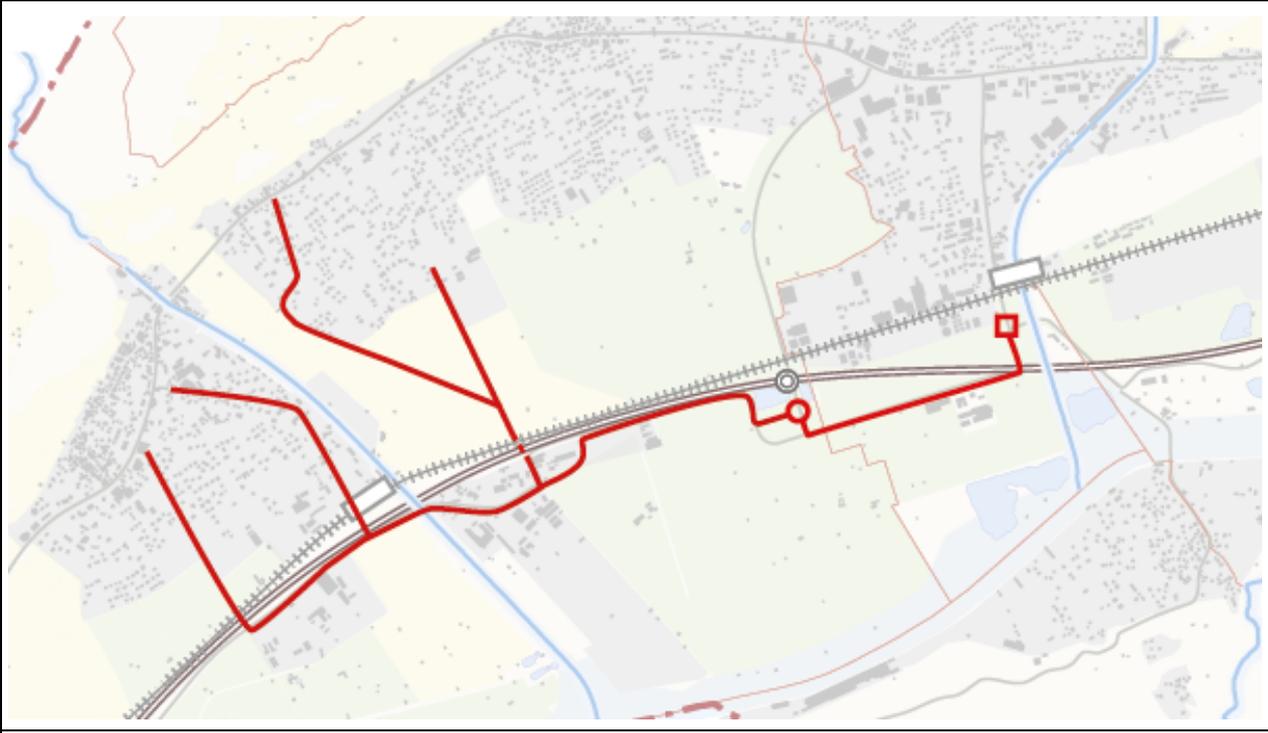
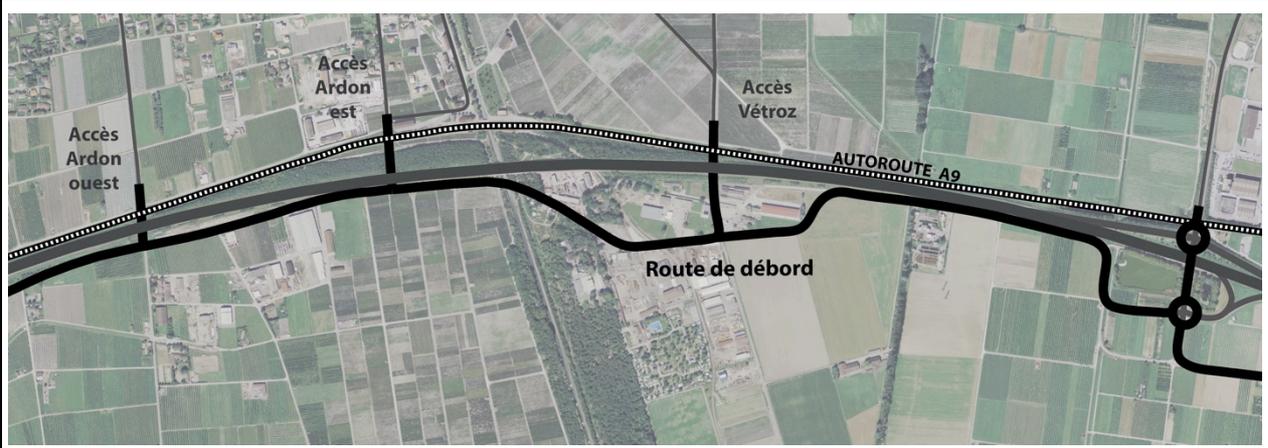


MESURE M8.3	ARDON, VÉTROZ, CONTHEY / ACCESSIBILITE SUD	
Thématique(s) M8 - Aménagements routiers pour la modification du schéma d'accessibilité	Priorité : A	
Territoire concerné : Ardon, Vétroz, Conthey Maitre d'ouvrage : Ardon, Vétroz, Conthey - Canton / SRTCE		
Mesure du PA2 en relation : (6266.2.014) R14 - Ardon, Vétroz, nouveau réseau d'accès sud Mesure du PA3 corrélée / liée : M8.1 - Vétroz / Création d'une liaison directe entre le sud de Vétroz et l'autoroute Autres coordinations : Sup.10 - Conthey / Réaménagement de la jonction autoroutière		
		
		
<p>Source : Etude "Restructuration des réseaux routiers cantonal et communaux", Etat du Valais (SRTCE), communes d'Ardon et de Vétroz, team+, septembre 2016</p>		

INTENTION

Etat actuel

Les villages d'Ardon et de Vétroz génèrent environ 19'000 mouvements de véhicules par jour en direction de l'est. Il ressort que 70% du trafic entre les villages et l'est se fait par la T9, et 30% environ par la route de débord, mettant en évidence une utilisation de la route de débord déjà importante actuellement par les automobilistes en relation avec les villages d'Ardon et de Vétroz.

Actuellement, les gabarits ne sont pas uniformes sur la route de débord, et elle ne bénéficie pas partout d'une priorité aux intersections. Les routes communales assurant actuellement la liaison avec la route de débord n'ont pas des conditions d'accès permettant une augmentation importante de leur attractivité.

Données quantitatives

TJM - route de débord-Sud (côté Vétroz) : 6'200 véh./jour en 2015 (source : étude)

TJM - route de débord-Sud (côté Ardon) : 3'300 véh./jour en 2015 (source : étude)

TJM - VS T9 (Vétroz) : 14'000 véh./jr en 2015 (source : étude)

TJM - VS T9 (Magnot) : 9'500 véh./jr en 2015 (source : étude)

TJM - VS T9 (Ardon) : 8'000 véh./jr en 2015 (source : étude)

Objectifs

Objectifs généraux :

- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie
- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains.

Objectifs particuliers :

- Renforcer l'attractivité de l'autoroute (respecter la hiérarchie routière)
- Mettre en œuvre le concept de circulation.

Description de la mesure

La route de débord ou "route industrielle" devient la route d'accès sud. Elle est réaménagée pour offrir une liaison adaptée entre la jonction autoroutière de Conthey et les villages d'Ardon et Vétroz à l'ouest, et les zones de loisirs, zones industrielles et le village d'Aproz à l'est. La nouvelle infrastructure proposée renforce l'attractivité de la route de débord depuis la jonction autoroutière de Conthey, qui devrait être elle aussi réaménagée (mesure sup. 10).

Pour cela, le gabarit et la géométrie de la route d'accès sud sont adaptés de manière à assurer une unité sur l'entier du tronçon et garantir une sécurité optimale.

Le carrefour d'accès depuis Vétroz est aménagé de manière à prioriser la route d'accès sud.

Les carrefours de la route d'accès sud avec la rue du Pont de la Roua et l'avenue Neuve commune d'Ardon) sont sécurisés.

Dans le secteur de la Morge, à l'intersection avec la route du Petit Pont et la route des Ecussons, la route d'accès sud est prioritaire.

Enfin, les liaisons nord-sud entre les villages d'Ardon et de Vétroz, et la route d'accès sont réaménagées. Sur Ardon cela concerne l'avenue Neuve, l'avenue du Pont de la Roua, et la rue des Echettes/ du Bletsard/ du Borion. Sur Vétroz, ce sont les routes de l'Industrie et des Ateliers. Cette dernière étant remaniée pour sécuriser les cheminements de mobilités douces.

EVALUATION

Opportunité

Mesure B du PA2, déclassée en priorité C (2023-2026) par la Confédération dans son rapport d'évaluation car le rapport coût-utilité était insuffisant. Dans le PA3, la mesure a évolué. L'aménagement de l'accès à la route de débord depuis la jonction autoroutière de Conthey permet d'augmenter son attractivité et de décharger la route cantonale T9, où se concentrent des lieux de vie des communes, d'environ 2'400 véhicules par jour à Ardon et Vétroz (respectivement -30% et -25% du TJM) et d'environ 1'500 véhicules à Conthey (-8% du TJM).

L'amélioration de l'attractivité de la jonction autoroutière de Conthey ainsi que le renforcement de l'utilisation de la route de débord constituent des enjeux centraux pour le bon fonctionnement de la hiérarchie du réseau du secteur : l'autoroute et la route de débord doivent être privilégiées par rapport à la route cantonale T9. Pour encourager l'accès à la partie est de la zone de débord par l'autoroute, il est également opportun d'aménager son accès depuis la jonction autoroutière de Conthey.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- En renforçant l'attractivité de l'autoroute, cette mesure assure le bon fonctionnement de la hiérarchie du réseau dans ce secteur, et permet de réduire le transit sur la T9 à travers les villages de Conthey, Vétroz et Ardon.

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- En réduisant le trafic sur la T9 qui traverse les villages de Conthey, Vétroz et Ardon, cette mesure améliore la qualité de vie dans les centres de villages.

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- En incitant à l'usage de l'autoroute et de la route de débord, cette mesure favorise la circulation sur des axes dédiés, en dehors des centralités et des lieux de vie, concentrant des piétons. En aménageant des axes sécuritaires, en corrélation avec leurs usages, cette mesure améliore l'organisation du trafic et favorise la sécurité sur le réseau.

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- En diminuant le trafic automobile sur la T9 et donc dans les villages et lieux de vie, cette mesure reporte le trafic sur des axes adaptés et permet de valoriser les espaces publics le long de cet axe.

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : Etude "Restructuration des réseaux routiers cantonal et communaux", Etat du Valais (SRTCE), communes d'Ardon et de Vétroz, team+, septembre 2016

REALISATION

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2022
Date prévue de la mise en service : 2024

Calendrier de remise de l'avant-projet

2020

Coûts

Coûts estimés : CHF 7 500 000.- HT

Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération
Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables